

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 29 novembre 2023

Rapporteur : Pablo MARIN

DA 291 – 23.11 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 200'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU GRAND-CHAMP ET DE LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES CHEMINS DES GREBATTES ET DU GRAND-CHAMP

La DA 291 – 23.11 est présentée par M. DUMONT, Ingénieur civil - chef de projets au sein du Service de l'aménagement, et M. BUSCHBECK, Maire.

M. DUMONT commence la présentation. Cette DA découle des conclusions d'un Plan de mobilité scolaire (PMS) réalisé par le Bureau de prévention des accidents et l'Association transport et environnement, sur demande des autorités communales, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves et le corps enseignant de l'école d'Aïre, qui ont été tenus informés de l'avancée du dossier. 22 déficits ont été relevés aux alentours de l'école, parmi lesquels 7 mesures légères déjà réalisées, 3 mesures abandonnées pour cause de dureté foncière et 12 mesures lourdes à réaliser. La présente DA concerne 10 de ces 12 mesures lourdes à réaliser, qui consistent en l'amélioration du cheminement piétonnier depuis la route du Bois-des-Frères jusqu'à l'école d'Aïre, la suppression du conflit entre les voitures parkées près de l'école et les piétons, et l'amélioration des conditions de stationnement aux alentours de l'école (parking sauvage et hors balisage). Sachant que le Plan directeur communal prévoit la création d'une place aux alentours de l'école, le présent crédit d'étude a pour but d'affiner le projet et de concrétiser les principes de réaménagement retenus (trottoir unique et élargi sur le chemin du Grand-Champ, création de zones végétalisées et clarification des zones de stationnement aux alentours de l'école, sécurisation des cheminements piétonniers). La matérialité des trottoirs et la réfection de l'éclairage public sont également concernées par ce crédit d'étude.

Le crédit d'étude concerne également la mise en séparatif du réseau d'assainissement sous les chemins du Grand-Champ et des Grebattes. Le réseau, actuellement unitaire, se jette directement dans le nant des Grebattes, qui finit dans le Rhône. Des prospections ont révélé un collecteur unitaire en très mauvais état, sous-dimensionné (300 mm de diamètre), avec certaines sections de tube décalées les unes par rapport aux autres, avec une pente très faible, voire même inversée, pouvant provoquer des débordements chez des privés. Le projet final devra approfondir le réseau et remplacer le réseau unitaire par deux réseaux, un dédié aux eaux de pluie (avec des sections de 300, 450 et 600 mm) et un autre dédié aux eaux usées (300 mm). La mise en séparatif permettra également un entretien plus aisé et moins onéreux du réseau.

Le crédit d'étude doit donc permettre de clarifier le réaménagement de la place entre l'école et le cimetière, négocier avec les propriétaires des immeubles de la Fondation Nicolas Bogueret pour les détails fonciers du projet, redéfinir l'offre et les modalités de stationnement (régime de stationnement, places de parking privées, etc.), optimiser le réseau routier (béton trop mince et de mauvaise qualité, éventuellement à refaire) et optimiser le réseau d'assainissement (possibilité de recourir à une infiltration naturelle sur une partie du secteur). L'appel d'offres pour les travaux est prévu à la rentrée 2024, le crédit de réalisation avant la fin de 2024 et le début des travaux en janvier 2025. Le crédit d'étude s'élève à CHF 200'000.00.

Suite à la présentation de M. DUMONT, M. BUSCHBECK précise que le PMS et l'aménagement en surface sont liés à une motion du Conseil municipal, et s'excuse du retard accumulé par le Conseil administratif dans son traitement. Il précise que l'aspect d'assainissement du crédit s'inscrit dans un effort global pour assainir l'ensemble du bassin versant du nant des Grebattes, qui permettra à terme la renaturation de ce dernier.

Un commissaire (PLR) demande pourquoi le crédit ne concerne pas les chemins du Passeur et Nicolas-Bogueret, dans le même secteur. Il souhaite savoir si l'accès en voiture au cimetière sera garanti et les places de parking conservées. Il demande si la Maison de quartier a été consultée.

M. DUMONT précise que le chemin du Passeur est privé, et déjà mis en séparatif. Le chemin Nicolas-Bogueret a déjà fait l'objet de 4 mesures légères (sur les 7 mentionnées précédemment) et est plus large. Les priorités d'aménagement étant liées à la fréquentation des chemins par les écoliers, seuls les deux chemins mentionnés dans la DA ont été retenus. Enfin, s'agissant du cheminement des écoliers, la Maison de quartier n'a pas été prise en compte dans le PMS. Concernant les parkings, les places du cimetière devraient être conservées, mais l'étude de stationnement devra déterminer la rotation des véhicules stationnées et les besoins en parking dans

le secteur. M. BUSCHBECK complète en relevant que les conducteurs de nombreuses voitures stationnées au cimetière ne sont pas des utilisateurs du cimetière.

Une commissaire (LES VERT.E.S) apprécie le projet de place publique et les aménagements concédés pour le quartier : elle demande si des abattages d'arbres sont prévus. À cela, M. DUMONT répond qu'aucun arbre ne sera abattu, qu'un effort sera consenti pour la végétalisation, mais que cela dépendra des montants inscrits au Plan pluriannuel des investissements.

Un commissaire (SOC) s'enquiert quant aux critères qui mèneront au choix de l'entreprise chargée de mener l'étude et de réaliser les travaux. M. DUMONT répond que étude et réalisation sont clairement dissociés, et que les mandataires des deux phases seront choisis après un appel d'offres public, comme de coutume pour ce genre de projets.

Un commissaire (MCG) demande si des patrouilles scolaires peuvent être envisagées aux endroits les plus sensibles. Arguant qu'il est difficile pour les riverains de se parquer étant donné le manque de places de parking, il souhaite savoir combien de places seront supprimées. À cela, M. DUMONT réitère que l'étude de stationnement permettra de répondre à ces préoccupations.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) constate que les travaux ne commenceront pas avant la prochaine législature. Elle préconise de ne pas recourir à la suppression de places de parking et de trouver d'autres solutions, en incitant par exemple les parents à ne pas amener leurs enfants à l'école en voiture, dans la mesure où ils habitent à proximité de l'école, et à éviter la «dépose rapide». Elle est rejointe par un commissaire (MCG), qui affirme qu'il convient de ne pas inciter les gens à se rendre à l'école en voiture et de réserver les places de parking aux riverains.

Une commissaire (LES VERT.E.S) relève que l'étude doit permettre justement de répondre aux interrogations liées au stationnement, et que rien n'a été décidé pour le moment.

Un commissaire (PLR) annonce soutenir le crédit d'étude, sans pour autant signer un chèque en blanc au Conseil administratif, et déclare demeurer attentif à la question des places de stationnement.

M. BUSCHBECK rappelle que cette étude découle d'un processus participatif, et que les mesures demandées sont partiellement basées sur les doléances des riverains. Concernant les places de parking, il rappelle que l'espace public n'a pas, légalement, pour vocation de servir de stationnement aux riverains, qui doivent recourir à des places privées. Il admet cependant que la clarification du régime de stationnement doit être faite, afin de déterminer à quel usage les places publiques sont dévouées.

Un commissaire (LES VERT.E.S) demande si les trottoirs pourront être faits de telle manière que les voitures soient menées à ralentir lorsqu'elles les traversent. M. DUMONT annonce que les zones de rencontre ne sont pas suffisamment sécuritaires aux abords des écoles, mais que la zone 30 sera maintenue et que des trottoirs traversants seront privilégiés, le piéton demeurant prioritaire en tout temps dans les zones à faible trafic.

Un commissaire (MCG) déclare que les places de parking doivent revenir en priorité aux résidents et aux utilisateurs de la salle communale et du cimetière, et qu'il manque des places pour ces usagers.

Dans un souci de clarté, un commissaire (SOC) demande confirmation que l'étude permettra de déterminer le besoin en places parking et qu'à ce stade tout débat sur le sujet est prématuré. M. BUSCHBECK confirme que l'étude précisera le besoin en offre de stationnement aux alentours de l'école.

Suite aux discussions, la commission vote et ACCEPTE la DA 291 – 23.11, Crédit d'étude de CHF 200'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin du Grand-Champ et de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins des Grebattes et du Grand-Champ, par 7 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (MCG) et 3 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 UDC).